



## RESULTEPPE - PROTOCOLE DE PRÉLÈVEMENT DES COUVERTS VÉGÉTAUX APRÈS LE PASSAGE DE DRONE HEPIA

**Périodicité** : Protocole à appliquer 1x par année durant les 5 années du projet.

**Date de l'observation** : 5 jours maximum après le vol de drone HEPIA

### **Parcelles concernées** :

La démarche porte sur les **deux parcelles sélectionnées aléatoirement par HEPIA et engagées dans la mesure B**.

### **Réalisation des mesures** :

Pour chacune des deux parcelles sélectionnées, HEPIA fera voler le drone en fonction de la date prévue de destruction du couvert.

Une fois le vol effectué, un message (SMS, mail ou whatsapp) vous sera envoyé afin que vous puissiez effectuer les prélèvements. Il sera impératif d'effectuer cette manipulation **sous les 5 jours après la réception du message (SMS, mail ou whatsapp)**.

Un jalon entouré d'un cerceau d'1m<sup>2</sup> sera placé par HEPIA au moment du vol de drone. La localisation de ce jalon est disponible sur FieldMaps. Sur une parcelle, il peut y avoir deux points à repérer et à prélever notamment en cas de couvert très hétérogène.

Avant prélèvement de la biomasse aérienne du couvert au sein de ce cerceau, la hauteur moyenne du couvert au sein du cerceau ainsi que le pourcentage de couverture dans le cerceau sont notamment à mesurer. Vous devrez ensuite effectuer le prélèvement à l'intérieur du cerceau.

### **Matériel et méthode**

#### *Matériel :*

- Un sécateur ;
- Un mètre pliable ;
- Un smartphone avec FieldMaps installé ;
- Une échelle de couverture du sol (cf. Annexe 1 : Echelle de couverture du sol) ;
- Un sac nominatif au point de prélèvement sera disposé à côté du jalon.

#### *Méthode :*

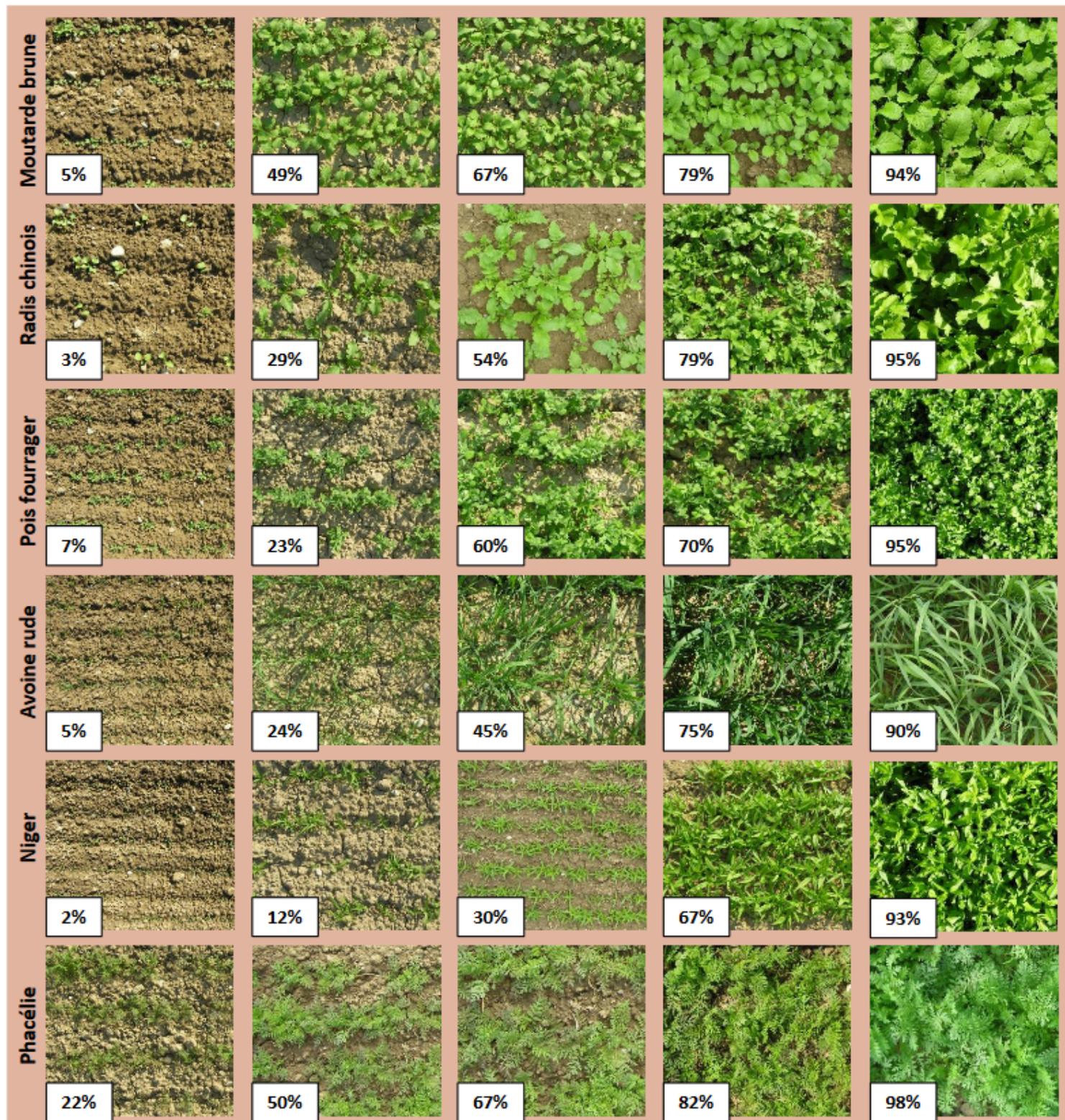
Information : la durée d'un prélèvement est de 20 minutes environ par placette.

- Se rendre sur les parcelles durant un jour sans pluie et en absence de rosée (eau, gouttes) sur les plantes **et après le passage du drone HEPIA** ;
- Repérer le ou les points jalonnés par HEPIA ;
- Renseigner dans FieldMaps le nom, la date de l'observation, la nature du couvert végétal en place, son stade de développement et la météo au moment de l'observation ;
- Inscrire également dans FieldMaps les données suivantes concernant chaque cerceau dans l'application FieldMaps :
  - **Hauteur moyenne** : sélectionner 4 plantes au sein du cerceau avec des hauteurs différentes qui représentent la hauteur moyenne du couvert, les mesurer et calculer la moyenne ;
  - **Hauteur maximale** : mesurer la hauteur de la plante la plus haute au sein du cerceau quelque soit son espèce ;

- **Pourcentage de couverture** : en s'appuyant sur l'abaque « échelle de couverture du sol » (cf. Annexe 1), estimer visuellement le pourcentage de couverture du sol par le couvert ; il est possible de choisir n'importe quelle valeur entre 0 et 100% selon votre estimation ; attention à ne pas prendre en compte les pailles ou débris végétaux non vivants ;
- **Nature, hauteur moyenne et pourcentage de couverture de l'espèce dominante 1** : noter la nature de l'espèce la plus dominante (y compris s'il s'agit d'une adventice); mesurer la hauteur de 4 plantes de l'espèce dominante 1 et noter la moyenne ; estimer visuellement le pourcentage de couverture par celle-ci ;
- **Nature, hauteur moyenne et pourcentage de couverture de l'espèce dominante 2** : noter la nature de la deuxième espèce la plus dominante (y compris s'il s'agit d'une adventice) ; mesurer la hauteur de 4 plantes de l'espèce dominante 2 et noter la moyenne ; estimer visuellement le pourcentage de couverture par celle-ci.
- Renseigner la **biomasse estimée au sein du cerceau** par vos soins (méthode MERCI) ;
- **Couper** l'ensemble des plantes présentes au ras du sol (sauf les radis dont la partie racinaire sortant du sol n'est pas prélevée) ;
- **Mettre l'ensemble de la végétation dans le sac** ; attention à ne pas prélever les pailles ou débris végétaux non vivants ;
- Vérifier le numéro de parcelle et de cerceau sur l'étiquette présente sur le sac et dans le sac ;
- **Déposer le sac, le cerceau et le jalon à AgriGenève** (Rue des Sablières 15, 1242 Satigny) ou à HEPIA Lullier (Route de Presinge 150, 1254 Jussy ; sur une table réservée à cet effet devant le laboratoire d'analyse des sols).
- Si possible, répondre au message initial (SMS, mail ou whatsapp) pour avertir du prélèvement.

Pour toute question, contacter : ophelie.sauzet@hesge.ch

## Annexe 1 : Echelle de couverture du sol



(Büchi et al., 2016)